

Indemnité à M.
Scamaroni, Hector,
pour la non jouissance
en 1876 d'un terrain
occupé en partie par le
chemin vicinal subventionné

Séance du trois septembre mil huit cent soixante-sept
Attendu qu'il n'a pas été inscrit au budget additionnel pour
1876 la somme de cinquante francs accordée à titre d'indemnité
à M. Scamaroni, Hector, pour la non jouissance en 1876 du droit de
pâturage dans son enclos occupé en partie par le chemin vicinal
subventionné

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le 14
septembre

Le Conseil vote le prêtèvement des fonds communaux de 16 francs
couvrant la somme de cinquante francs pour être payée en conséquence
à M. Scamaroni, Hector, propriétaire à Bonifacio

approuvée le 22/9/76
l'expédition de la 1^{re}
approuvée et le certificat
de paiement délivré par
l'agent voyer le 13/8/76
ont été mis à l'appui
du mandat portant la
date du 19 du dit mois.

Deux expéditions de la présente délibération, signées par tous les
conseillers assistant à la séance, seront soumises à l'approbation de M.
le Préfet

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

M. Malberti M. Scamaroni M. Robaglia
M. Rocca Capriata Clémence
M. Scamaroni Louis Bédal M. Minighetta
S. l'archevêque

Portée au Répertoire

Vente d'une
parcelle de terrain
située au lieu dit
Longone à côté de
la route nationale
et en face de la
maison d'usieur
Roca, Jean.

Séance du trois septembre mil huit cent soixante-sept

Le Conseil Municipal est d'avis de mettre en vente la parcelle
de terrain située au lieu dit Longone à côté de la route nationale
et en face de la maison d'usieur Roca, Jean, fabricant de bouchons.

Le Conseil prie M. le Maire de consentir cette aliénation
après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

La présente délibération a été signée par tous les conseillers
assistant à la séance les jour, mois et an que dessus.

M. Malberti M. Scamaroni M. Robaglia
M. Rocca Capriata Clémence
M. Scamaroni Louis Bédal M. Minighetta
S. l'archevêque

Portée au Répertoire

Indemnité de
logement du
Desservant de Chera
pendant l'année
1873.

Séance du trois septembre mil huit cent soixante-sept

Attendu que pour l'année 1873, il n'a été payé pour indemnité de
logement du Desservant de Chera, hameau dépendant de la commune de
Votla, que la somme de cinquante-six francs 83 centimes, au lieu de
soixante-deux francs, parce que cette paroisse est restée vacante
pendant tout le mois d'octobre de la même année.

Attendu que la somme de 62 francs formant la part contributive de

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le 14
septembre

Une expédition de la
Délibération, approuvée
le 21 septembre, a été
remise au receveur
Municipal de la ville de
Bonifacio.
Portée au Répertoire.

la ville de Bonifacio étant payée annuellement depuis plusieurs années à titre
d'indemnité de logement, soit au propriétaire de la maison habitée par le
servant, soit à cet ecclésiastique lui-même, on ne peut partant
produire l'acte de bail.

En conséquence, le Conseil prie M^r le Préfet d'avoir la bonté de faire
lever l'insinuation prononcée par le Conseil de préfecture contre le
recueil municipal pour la production de l'acte de bail.

Deux expéditions de la présente délibération signées par tous les
conseillers assistant à la séance seront adressées à M^r le Préfet
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

M^r Malberti, M^r Martin, M^r Martin, M^r Martin
M^r Minighetti, Capriata Clémence, Louis Biondi, Robaglia
M^r Rocco, M^r Scamaroni, S^r Cardini
Botta

Vote de Diverses
Dépenses
Portée au Répertoire

L'an mil huit cent soixante-seize, le huit octobre.
Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session
extraordinaire sous la présidence de M^r Cardini, adjoint municipal
remplaçant M^r le Maire pour cause de maladie

Le Conseil vote la somme de vingt-un francs ~~soixante~~ quinze
centimes pour être payée à M^r Rhet, garde d'artillerie à Bonifacio, qui
l'a avancée pour acquit de la dépense occasionnée par l'achat et le
transport de Paris à Bonifacio de cinq seaux à incendie en toile en
remplacement de ceux égarés lors de l'incendie éclaté dans la maison
Castelli, le janvier dernier. 2^e celle de six francs pour réparation de
la rue dénommée Piazza Longa. 3^e huit francs pour les frais d'expertise
de deux parcelles de terrain communal situées au lieu dit Longone, que la
ville se propose de rendre. 4^e dix francs pour complément des frais de bureau
de l'adjoint spécial de Chiora Masino; 5^e dix francs pour nettoyer le
cimetière communal, en tout cinquante-cinq francs quinze centimes.

La présente délibération sera fournie à l'approbation de M^r le Préfet
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus, approuvé un mot sans nul.

M^r Minighetti, Capriata Clémence, M^r Malberti, M^r Rocco
M^r Martin, Botta, M^r Scamaroni, Robaglia
S^r Cardini

Aliénation de deux
parcelles de terrain
situées au lieu dit
Longone
Portée au Répertoire

L'an mil huit cent soixante-seize, le huit octobre. Le Conseil Municipal de
la ville de Bonifacio réuni en séance extraordinaire, dans la salle de la
Mairie, sous la présidence de M^r Cardini, premier adjoint municipal,
remplissant les fonctions de maire, à cause de la maladie du titulaire

Vu le procès-verbal d'expertise dressé le 4 octobre courant par
le sieur Pacini, Jean-Baptiste, de deux parcelles de terrain communal
situées au lieu dit Longone, qu'il est nécessaire de mettre en vente

Cette vente a été autorisée
par arrêté rendu au
Conseil de préfecture le
20 novembre 1876

pour procurer de plus en plus du travail à la classe ouvrière
Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal et décide qu'il
sera loisible à la Commission d'adjudication d'aliéner ces deux
parcelles séparément ou en un seul lot

Cette vente sera précédée d'une information de commodo et incommodo
La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le
Préfet

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

M. Minghetti, Capriata Elia, M. Malberti,
Bottolaccio, Maestroni,
M. Rocca, Robaglia,
M. Scamaroni, Maestroni,
y Carrejo, F. Cardeja

Procès-verbal d'ouverture
de la session de novembre
1876.

Porté au répertoire

L'an mil huit cent soixante-seize, le deux novembre.

Le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. Scamaroni, Maire municipal, à cause de la maladie de
M. le Maire étaient présents M. M. Rocca, Bottolaccio, Capriata, Robaglia, Minghetti,
Moneglia, Vincent, Maestroni, Bidali, Malberti, Franco.

Le Conseil ainsi constitué a procédé à la nomination d'une commission
composée de Messieurs Bottolaccio, Capriata, Maestroni et Bidali, Louis,
chargée de présenter des rapports concernant le service communal.
Une deuxième commission pour concourir avec le Maire et le
curé à la formation des listes de gratuité pour 1877 tant pour les
écoles que pour la médecine gratuite; le choix est tombé sur
Messieurs Robaglia, Charles et Minghetti, Antoine.

Le Conseil a délégué deux de ses membres Messieurs Rocca et Moneglia, et
pour certifier la régularité du registre relatif à l'insinuation des
archives communales, et a nommé pour secrétaire M. Malberti, François.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

M. Minghetti, M. Malberti,
Robaglia, Bottolaccio, Louis Bidali, Capriata Elia,
M. Rocca, Maestroni,
M. Scamaroni

Séance du cinq novembre mil huit cent soixante-seize.

Le Conseil nomme une commission de surveillance du cimetière
composée de Messieurs Minghetti, Antoine et Bidali, Louis, et vote la somme
de cent francs pour être appliquée annuellement à partir du premier
décembre prochain pour l'entretien et la garde du cimetière pendant
le dimanche et les jours de fêtes légales. Durant ces jours le cimetière
sera ouvert au public du 1^{er} avril au 30 septembre de neuf heures du matin
à midi et de trois à sept heures de relevée et du 1^{er} octobre au 31 mars, de

Entretien et garde
du cimetière

Deux expéditions ont
été adressées au Préfet
le 10 novembre

Porté au répertoire

neuf heures à midi et de deux à cinq heures de relevée. Les personnes âgées de moins de dix-huit ans ne seront admises à visiter le cimetière si elles ne sont accompagnées de leurs parents. Les membres de la Commission de Surveillance s'assureront que les fosses d'inhumation ont les dimensions légales et signaleront à M. le Maire les contraventions sur la police du cimetière.

Deux expéditions de cette délibération, signées par tous les conseillers assistant à la séance seront soumises à l'approbation de M. le Préfet à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Albinigutti Louis Bidaly (Robaglia) De Malberti
Capriata Elimey Ant. Sotera
Bottolaccio Machino J. Cordis
Carneghi

Frais de
dénombrement
de la population
en 1876.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le douze novembre
le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire
dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Cordis, premier
adjoint municipal à cause de la maladie de M. le maire.

Deux expéditions ont été adressées
au S. Préfet le 14 novembre.

Vu la circulaire préfectorale du 27 octobre dernier relative au dénombrement
de la population en 1876.

L'expédition de la délibération
approuvée le 30 janvier
1877 a été mise à l'appui
des deux mandats
délivrés le 2 février suivant.

Le Conseil vote la somme de cent dix francs, dont dix francs seront
payés à l'appariteur, pour faire face à cette importante opération.
Deux copies de la présente délibération signée par tous les conseillers
assistant à la séance seront fournies à M. le Préfet qui est prié de
les revêtir de son approbation.
En mairie, à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Lozigne Moniglia Capriata Elimey De Malberti
M. Rocca Bottolaccio Machino J. Cordis
St. Jeanmaroni Louis Bidaly
Carneghi

Portée au Répertoire

Dépenses de
l'éclairage public
en 1876

Séance du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-seize
Attendu qu'il a été inscrit au budget de l'exercice courant la somme
de sept cents francs pour frais d'éclairage public. que les dépenses
faites pour cet objet jusqu'au 30 /br. dernier, s'élevaient, suivant le bordereau
du Receveur Municipal à 596 f. 57 centimes.

Deux expéditions ont été
adressées au S. Préfet le 15
novembre 1876

Attendu que les frais d'achat et de transport de Bastia à Portovecchia,
de 380 litres d'huile de pétrole envoyés par le négociant Sisco se montent

approuvée le 22 novembre
1876 - L'expédition de la
Délibération approuvée
a été jointe au mandant
Délibéré le 27 novembre
Portée au répertoire

à trois cent sept francs dix centimes, que partant des dépenses d'éclairage
faites jusqu'ici en 1876 sont de 913 f. 67 centimes y compris les frais
du dernier envoi de Portovecchio à Bonifacio
qu'il y a lieu de voter une trentaine de francs de plus pour pourvoir
aux dépenses imprévues résultant des réparations des reverberes et du
blanchissage des torchons nécessaires pour ce service

Délibéré:

Article unique la somme de deux cent quarante trois francs soixante
sept centimes sera prise sur des fonds communaux de 1876 pour compléter
les dépenses qui font l'objet de la présente délibération dont deux
expéditions seront soumises à l'approbation de M. le Préfet
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

L. Signe Moniglia Capriata Clumey St. Malberti
Rabaglia M. Rocca Bottolaccio H. Scamaroni
Mastroni B. Louis Bidati F. Cardin
J. Carreyo Martin

Dépenses
extraordinaires.

Deux expéditions ont
été adressées au Préfet
le 17 Décembre 1876.

L'expédition de la
Délibération approuvée
le 2 Décembre 1876 ainsi
que l'état des travaux
a été mis à l'appui du
mandat délivré le 2 mars
1877

Séance du douze novembre mil huit cent soixante-seize
Attendu que la couverture d'une partie de la loge communale
les travaux d'entretien exécutés dans l'école laïque, dans celle des sœurs
et autres lieux communaux ont occasionné une dépense de 316 francs
62 centimes y compris les frais de surveillance.

Délibéré

Article 1er la somme de trois cent seize francs 62 centimes sera
prise sur des fonds communaux de 1876 pour pourvoir aux dépenses
dont il s'agit.

Article 2. La présente délibération sera soumise à l'approbation de
M. le Préfet
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

L. Signe Moniglia Capriata Clumey St. Malberti
Rabaglia M. Rocca Bottolaccio
Mastroni B. H. Scamaroni
Louis Bidati
J. Carreyo Martin F. Cardin

Gratification
pour la constatation
des vols ruraux

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le 15 novembre
1876

Séance du douze novembre mil huit cent soixante-seize.
Sur la proposition d'un membre du Conseil Municipal, ce corps, après
une même discussion, a décidé que dans l'intérêt de l'agriculture
et du respect des propriétés il est indispensable d'allouer aux gardes
champêtres une gratification de quinze francs chaque fois qu'ils constateront

Cette délibération est votée sans les immeubles ruraux

et a été approuvée
voir la lettre de M. le Préfet
le jour. Préfet de
la Corse en date
du 18 décembre 1876

Deux expéditions de cette délibération seront soumises à l'approbation
A Bonifacio, les jours, mois et années dessus.

Porté au répertoire

~~Carignone~~ Maneglio Capriata Ottavio M. Malbecchi
Robaglia Raffacca Bottolaccio F. Scamaroni
Louis Bidali J. Caruso Montanaro
Machinal J. Caruso J. Caruso

Prestations de 1877

Une expédition a été
adressée directement
à M. le Préfet et deux
autres expéditions à
M. le Sous-Préfet le
vingt décembre 1876

Porté au répertoire

L'an mil huit cent soixante-seize, le dix décembre
Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement
dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Maire
Vu la loi du 21 mars 1836
Attendu que, suivant l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet de
la Corse en date du 15 avril dernier, le Conseil Municipal, par sa délibération
du 21 mai suivant, a voté, comme par le passé, une journée de
prestation pour 1877.

Attendu qu'il résulte du rôle de prestation pour la prochaine année,
arrêté par M. le Préfet le 30 octobre écoulé que trois journées de prestation
ont été imposées d'office.

Attendu qu'il serait tout-à-fait impossible à la plupart des
prestataires de se libérer des journées de prestation, si l'on tient compte
des nombreuses journées de bêtes imposées, il y en a 186 de chevaux et 735
de bœufs, mulets et ânes, - sans plonger à leurs familles dans l'état le
plus pitoyable -

que nos chemins vicinaux peuvent être aisément entretenus au
moyen d'une seule journée de prestation et que le chemin autrefois
subventionné ne peut être plus qu'à prix d'argent et moyennant
des sommes assez importantes, ce que l'on ne peut se procurer au
moyen de la prestation

Le Conseil Municipal, organe des vœux et des besoins de
la population bonifacienne, si éprouvée depuis un grand nombre
d'années par la pénurie de productions agricoles, seules ressources
de la plus grande partie, ose espérer que M. le Préfet daignera, en
égard à la position nécessaire de presque tous les habitants de Bonifacio,
décider que les journées de prestation seront réduites à une pour 1877,
pour chaque personne imposable, ce qui a lieu depuis 1872, sur les
instances du Conseil Municipal exprimées dans la délibération du
29 mai 1871.

Et ont les Conseillers assistant à la séance signé cette délibération
après lecture faite.

Maneglio Louis Bidali Maniguetta
Capriata Ottavio M. Malbecchi
Ch. Boniglini Montanaro J. Caruso
M. Brocca Carignone J. Caruso
Robaglia Bottolaccio
F. Scamaroni Montepagano

Fixation du
traitement du
Receveur Municipal
à partir du 1^{er}
janvier 1877.

Deux expéditions ont été
adressées au Sous-Prefet
le 24 décembre 1876.

Porte au rapporteur

Révision des
listes électorales
pour l'année
1877.

Deux expéditions ont
été adressées au Sous-
Prefet le 17 décembre
1876.

Porte au rapporteur

Séance du dix décembre mil huit cent soixante-seize 1876

Vu la décision de M^r le Préfet de la Corse en date du 30 novembre dernier
relative au traitement annuel du Receveur municipal à partir du
premier janvier prochain.

Le Conseil après un examen minutieux du compte des
revenues ayant servi de base à la fixation du traitement de ce
comptable est d'avis de lui allouer cinq cent cinquante-sept francs par
an.

Deux expéditions de cette délibération seront fournies à l'approbation
de M^r le Préfet

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Moneglia Louis Bidali Moneglia
Capriata Vincent
Maestroni de M. Malbete J. Ant. Sabatini
Bottolaccio Robaglia y Caracciolo
Chapponi Caracciolo M. Rocca
Montepagano F. Scamaroni

L'an mil huit cent soixante-seize, le dix-sept du mois de décembre
le Conseil Municipal de Bonifacio s'est réuni extraordinairement dans
le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r le maire

Étaient présents M. M. Bidali, Louis, Capriata, Vincent, Robaglia, Charles,
Bottolaccio, François-Antoine, Moneglia, Vincent, Caracciolo, Pierre, Maestroni, B. y,
Scamaroni, Hector, Scotti, Noël, absent, prioris curant de la Commune M. M. Bourdeloup, Moneglia,
Rocca, Antoine-Jean, Sabatini, Antoine, F. de M. Malbete, Antoine, Malbete, M. y, Caracciolo

M^r le Maire a donné lecture d'une circulaire de M^r le Préfet en
date du 7 de ce mois, invitant le Conseil municipal à nommer son
délégué pour la révision des listes électorales, et à choisir les deux membres
de cette assemblée qui doivent faire partie de la Commission chargée du
jugement des réclamations auxquelles les opérations de la révision pourront
donner lieu.

Conformément à cette invitation, le Conseil a délibéré et délibéré ce qui suit:
Article 1^{er} M. Moneglia, Vincent est nommé délégué du Conseil Municipal
pour la révision des listes électorales de 1877 de la Commune de Bonifacio

Article 2. M. M. Bidali, Louis et Capriata, Vincent, membres du Conseil, sont
désignés pour faire partie de la Commission chargée du jugement des réclamations
auxquelles la révision de ces listes pourrait donner lieu.

Fait à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

F. Scamaroni Louis Bidali Moneglia Caracciolo
Robaglia Bottolaccio Maestroni de Capriata Vincent
M. Scotti
Montepagano

Somme restant due
au sieur Lupino, Maurice
adjudicataire des travaux
du chemin de Santa
manga.

Porte municipale

L'an mil huit cent soixante. Dix-sept, le sept janvier, le Conseil Municipal
de la ville de Bonifacio réuni en session extraordinaire sous la présidence de
M^r le Maire.

Le Conseil Municipal est disposé à voter la somme restant due au sieur
Lupino, Maurice, pour les travaux d'art qu'il a exécutés sur le chemin vicinal
de Santa manga et qui ont fait l'objet du procès-verbal d'adjudication en
date du 29 septembre 1873, des que l'Administration de la ville à laquelle
M^r le Maire voudra bien s'adresser d'urgence aura fait connaître le
montant. Les intérêts seront servis à raison de cinq pour cent jusqu'à
parfait paiement. Le tiers de la somme due avec intérêts sera payé le
1^{er} janvier 1878, le deuxième tiers à pareille époque de l'année 1879 et le
troisième le 1^{er} janvier 1880. Le sieur Lupino accepte les détails ci-dessus
fixés pourvu que les intérêts lui soient intégralement payés à
partir de la réception des travaux.

Et ont les Conseillers assistant à la séance signé cette délibération
après lecture faite

A Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Lois Bidali, M. Malberti, Capriotti Elmina
Mangia, Clapans, M. Netto
M. Rocco, R. Baglia
F. Scamaroni
Montepagano

Frais d'éclairage
de la mairie
pendant l'année
1876.

Deux expéditions ont été
adressées à M^r le Sous-
Préfet de Sartène le 14
janvier 1877

Approuvé le 27 janvier.
L'expédition approuvée
mentionnée sur timbre ont été mis
à l'appui du mandat du 14 janvier
restations de
1877

Une expédition a été adressée

Siège extraordinaire du quatorze janvier mil huit cent soixante.
Le Conseil Municipal vote la somme de quarante quatre francs
quatre vingt dix centimes pour frais d'éclairage de la mairie, suivant
le mémoire fourni par l'appareille communal

Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à
l'approbation de M^r le Préfet

A Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Maestro, M. Malberti, Capriotti Elmina, M. Mangia
Clapans, Mangia, R. Baglia, F. Scamaroni
M. Rocco, Clapans, M. Netto
Bottolucci, Canu, Montepagano

L'an mil huit cent soixante. Dix-sept, le quatorze janvier
le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session extraordinaire
sous la présidence de M^r le maire

Le magistrat a communiqué une lettre de M^r le Sous-Préfet de Sartène en

Dépense pour
l'entretien des
aliénés pendant
l'année 1875.

Deux expéditions ont été
adressées aujour. Préfet le
26 janvier.

Portée au rapportage

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le vingt-huit janvier,
le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en séance extraordinaire
dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire.
Vu la lettre de M. le Sous-Préfet de Sartène en date du 27 du mois
tendant à voter la somme de deux cent huit francs quatre vingt dix
centimes part contributifs de cette ville dans la dépense des aliénés
Costa, Joseph et Castellini, Marie Catherine, pendant l'année 1875.
Le Conseil vote le prélèvement des fonds communaux de l'exercice
1877 de ladite somme de 208 francs 90 centimes.

Deux expéditions de la présente délibération signée par tous les
Conseillers assistant à la séance, seront soumises à l'approbation de M.
le Préfet.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus. —
M. Minigletta, M. Maestroni, M. Rocco, M. Achinob
Capriata, Etienne, Louis Bidat, M. Malbertis
Robaglio, M. Molaccio, M. Scamaroni
Montepagano

Procès-verbal
d'ouverture de
la session de
février 1877

Portée au rapportage

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le quatre du mois de février
le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle
de la mairie sous la présidence de M. le maire
Le corps a procédé à l'ouverture de la session ordinaire de février
ont été nommés ^{ou fonctionnaires} membres de la Commission M. M. Minigletta,
Antonio, Bottolaccio, Franco - Antonio, Capriata, Etienne, Bidat, Louis et Maestroni
et comme secrétaire M. Moncaglia, Vincent.

La présente délibération a été signée par tous les conseillers
assistant à la séance.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus. —
M. Moncaglia, M. Minigletta,
Bottolaccio, Capriata, Etienne, Louis Bidat,
Maestroni, Rocco, M. Scamaroni,
Montepagano